



*ESI Angers*

*ESI Rennes*

*ESI Tours*

*ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies*



Mail : [cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr)

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

## **CAPL DE MUTATION DES CADRES B SUR LA RESIDENCE DE NANTES**

### **DECLARATION LIMINAIRE CGT**

La CAPL de mutations des contrôleurs confirme le manque d'effectifs criant à la DISI Ouest. En administratif, 3 postes sont vacants sur l'ESI de Nantes Marsauderies, et si nous suivons vos propositions, un seul sera comblé— alors que c'est le premier choix des trois collègues participant au mouvement.

Pour les informaticiens, sur les ESI Nantes, ce seront 6 postes qui resteront vacants suite au mouvement, puisque 6 arrivées devront permettre de combler 12 postes vacants !

Notons que les autres établissements de la DISI, même s'ils ne sont pas concernés par la CAPL de mutation, ne sont pas mieux lotis. Nous aurions pu le constater si nous avions eu la liste des postes vacants dans chaque établissement.

Nous ne sommes pas dupes : ces postes vacants non comblés risquent rapidement d'être supprimés.

Par ailleurs, la CGT revendique le respect de l'ancienneté comme critère de choix entre les agents pour les mutations.

Ce critère n'est pas respecté pour les informaticiens, puisqu'une collègue, contrôleuse principale 9<sup>ème</sup> échelon, qui demande Coulongé, ne l'obtient pas.

Il y a là un déni flagrant du droit à mutation, sur lequel nous reviendrons lors de la CAPL.

De la même manière, concernant les administratifs, un respect de l'ancienneté doit conduire à inverser les propositions de l'administration pour deux collègues.

La CGT reviendra donc sur ces dossiers, espérant que la CAPL ne se réduira pas à une simple chambre d'enregistrement, mais permettra de prendre en compte les demandes des représentants des personnels.

### **Compte rendu de la CAP**

Aux déclarations liminaires des Organisations Syndicales, le Directeur a répondu :

- La DGFIP devait faire face aux contraintes financières du pays.
- C'est une situation qui influe sur l'exercice de nos missions.
- Il nous faut dégager des marges de manœuvre..les conditions d'exercice de nos missions et leur contenu devront être réexaminés.

Les critères retenus en interne, pour les mouvements se déclinent maintenant ainsi :

- Intérêt du service, de l'agent et ancienneté.

Selon la Direction, les agents promus par liste d'aptitude, ne doivent pas rester dans leur service d'origine.

### **Mouvements sur postes administratifs**

#### **2 agents sont affectés au siège de la DISI :**

- 1 au pôle pilotage et 1 au pôle ressources.

Au pôle pilotage de la Disi, un agent B remplace un agent C car les missions sont appelées à évoluer....**sans plus de précision...**

Au pôle ressources, après ces affectations il manquera un B et un C, que le Directeur explique par la mutualisation des missions dans les années à venir et une anticipation de la baisse d'activité..... entre temps, les agents vont devoir faire SANS...de plus ils seront amenés à aider les 2 collègues nommés à Coulongé, malgré le tuilage annoncé suite à la demande de la CGT.

#### **1 agent est affecté à Marsauderies**

- au service RH de proximité et ADO.

**Dans ce contexte de vacances d'emplois, selon le Directeur,  
il faut avoir une réflexion sur les tâches obligatoires et celles qui le sont moins.**

### **Mouvements sur postes informatiques :**

Une demande de mutation locale de Marsauderies vers Coulongé, qui avait été refusée par la Direction dans le projet initial a finalement été acceptée devant les arguments développés par les représentants syndicaux et une interruption de séance.

**Preuve que les Organisations Syndicales sont utiles et indispensables à la défense des agents.**

Sur les 8 agents concernés par les demandes de mutations ( arrivées extérieures et mutations locales) examinées lors de cette CAPL, 7 ont obtenu leur premier choix et un son deuxième. (4 vont à Marsauderies et 4 à Coulongé).

**En raison des postes restant vacants la CGT a voté contre le mouvement.**

*Les représentants CGT : Nathalie Azévédo-Petit.( Tours), Sylvie Sommeria ( Nantes), Jean Yves Détoc ( Rennes).*